

## Déclaration UE de conformité

**Déclaration du type de produit.** La preuve de conformité officielle NVIDIA est incorporée par référence pour la plateforme inchangée P3766; GEOVAST 3D demeure responsable du produit complet GeoMind One.

1. Matériel radio	GeoMind One, type de produit/modèle GM-ONE-ONN8; microSD variantes 64 GB et 128 GB.
2. Fabricant	GEOVAST 3D SARL, 1 Grande Rue, 21500 Quincy-le-Vicomte, France.
3. Responsabilité	Cette déclaration est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.
4. Objet	Système informatique local comprenant le module NVIDIA Jetson Orin Nano Developer Kit, modèle de conformité P3766, P/N 945-13766-0005-000; module, câbles et antennes originaux Wi-Fi; adaptateur Lite-On original PA-1450-26; boîtier non conducteur ventilé PLA; stockage microSD; logiciel GeoMind.
5. Déclaration	L'objet décrit ci-dessus est conforme à la législation de l'Union en matière d'harmonisation dont la liste suit.

### Législation de l'Union applicable en matière d'harmonisation et références aux publications

- **Directive 2014/53/UE** du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 concernant l'harmonisation des législations des États membres relatives à la mise à disposition sur le marché des équipements radio et abrogeant la directive 1999/5/CE (JO L 153 du 22.5.2014, p. 62 à 106), modifiée.
- **Règlement délégué (UE) 2022/30 de la Commission** du 29 octobre 2021 complétant la directive 2014/53/UE en ce qui concerne l'application des exigences essentielles visées à l'article 3, paragraphe 3, points d), e) et f) (JO L 7 du 12.1.2022, p. 6-10), modifiée par le règlement délégué (UE) 2023/2444 de la Commission du 20 juillet 2023 (JO L 2023/2444, 27.10.2023).
- **Directive 2011/65/UE** du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 concernant la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (refonte) (JO L 174 du 1.7.2011, p. 88 à 110), telle que modifiée, y compris la directive déléguée (UE) 2015/863 de la Commission du 31 mars 2015 (JO L 137 du 4.6.2015, p. 10 à 12).

### Base de calcul

Pour les sous-systèmes matériels et radio inchangés P3766, la présente déclaration intègre le NVIDIA les preuves réglementaires et de conformité par renvoi. GEOVAST 3D évalue l'enceinte personnalisée, le stockage/logiciel, la cybersécurité, l'étiquetage final, les instructions et les contrôles de production. La preuve du fournisseur ne transfère pas la responsabilité du fabricant final.

### Normes et spécifications techniques utilisées

Référence	Objet et éléments de preuve
EN IEC 62368-1:2020 + A11:2020	Sécurité des équipements TIC; preuve du fournisseur et évaluation du delta du produit final
EN 50663:2017	Exposition RF; configuration radio et antenne inchangée NVIDIA
ETSI EN 301 489-1 V2.2.3 / EN 301 489-17 V3.2.4	Radio EMC; NVIDIA preuves antérieures et évaluation de l'intégration GeoMind
ETSI EN 300 328 V2.2.2 / EN 301 893 V2.1.1	2.4 GHz et 5 GHz spectre; chaîne radio originale NVIDIA conservée
EN 18031-1:2024 / EN 18031-2:2024	GeoMind contrôle des réseaux, des données et de la vie privée
EN IEC 63000:2018	RoHS documentation technique et attribution des preuves du fournisseur

**Contrôle des documents** : les normes et éditions exactes énoncées dans l'archive NVIDIA contrôle réglementaire des paquets pour les aspects couverts par le fournisseur. Le dossier technique GeoMindregistre le delta d'intégration du produit final et la voie de conformité choisie.

**Signé pour et pour :** GEOVAST 3D SARL

**Nom:** Dr Jean-Jacques Ponciano

**Fonction:** Directeur général (CEO)

**Lieu et date:** Quincy-le-Vicomte (France) - 29 juin 2026

**Signature :** \_\_\_\_\_

Cette déclaration et la documentation technique sont conservées pendant au moins dix ans après la mise sur le marché du type d'équipement radio.